



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI ACI 13 JUIN 2024

Commission Paritaire Permanente de
Négociation et d'Interprétation des Ateliers
et Chantiers d'Insertion

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du relevé de décisions du 31 janvier 2024
3. Actualités des ACI et de la Branche
4. Action commune branche : PIC IAE et financement du secteur
5. Négociations relatives à l'évolution de la classification et du déroulement de carrière : retour sur le dernier groupe de travail
6. Titre 2 : retour des instances du SyNESI à la suite des contre-propositions des OS
7. Ouverture des négociations relatives au handicap
8. Présentation du rapport 2023 de la CPPNI par le secrétariat paritaire
9. Questions diverses

1. Validation de l'ordre du jour

2. Validation du relevé de décisions du 13 mars 2024

L'ordre du jour et le relevé de décision du 13 mars sont adoptés.

3. Actualités des ACI et de la Branche

- Les deux accords suivants : Statut du salarié polyvalent et Aménagement et durée du travail sont en attente d'extension.
- PIC¹ IAE² : s'est tenue une réunion à UNIFORMATION. 10 Millions en moins prévus cette année. Uniformation a recommencé à engager des formations. L'OPCO³ va aller plus loin pour améliorer le taux de chute (122 %). Après une rencontre avec la DGEFP⁴, UNIFORMATION a annoncé qu'il y aura peut-être une enveloppe supérieure d'ici la fin de l'année. Néanmoins, la tendance pour 2025 pour le PIC IAE serait aussi à la baisse.
- CPNE⁵ : audition de « Chantier école » concernant le CQP⁶ Socle de Compétences Transversales pour l'Employabilité. Des questions juridiques se posent. La procédure a été suspendue afin d'éviter d'éventuels problèmes de procédure.
- CPNP-FS⁷ : un travail va commencer afin de préparer l'appel d'offres en complémentaire santé et prévoyance. L'actuaire ARA Conseil propose de constituer trois groupes de travail. Le premier sur les grands principes, le deuxième qui plancherait sur les garanties et le troisième qui préparerait les négociations avec les assureurs. La question de fond est par ailleurs de savoir comment « jouer » avec un régime déficitaire et un régime excédentaire ? Un cahier des charges est attendu pour le premier trimestre 2025 afin d'obtenir vers le mois d'avril une réponse des assureurs et obtenir une réponse pour l'été. Les assureurs ont des frais de plus en plus importants et pour la Branche, les sommes doivent revenir aux salariés en priorité.

¹ Plan d'Investissement Compétences

² Insertion par l'Activité Economique

³ OPérateur de COmpétences

⁴ Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

⁵ Commission Paritaire Nationale Emploi

⁶ Certification de Qualification Professionnelle

⁷ Commission Paritaire Nationale Prévoyance - Frais de Santé

- Financement des ACI, Restrictions budgétaires, Aide au poste plus indexée sur le SMIC : les ACI ont des craintes pour l'avenir. Il y a, par ailleurs, une baisse de subventions côté agricole. Le mot d'ordre de la DGEFP est de reporter les conventionnements sur le réalisé.

4. Action commune Branche : PIC IAE et financement du secteur

Une demande de rendez-vous auprès de la Ministre en charge de l'IAE va être faite. Pour le SyNESI, il faut élargir les demandes et ne pas se contenter du PIC IAE mais aborder aussi la problématique de l'aide au poste qui vient d'être désindexé du SMIC. Cependant, avec le contexte politique, il est décidé d'attendre les résultats des législatives anticipées.

Sur la défense de l'Insertion par l'Activité Economique, il est important de réfléchir collectivement car pour le SyNESI, la défense des métiers de l'insertion ne doit pas passer seulement par les ACI. Pour le SyNESI, les ACI doivent paraître comme des acteurs essentiels de l'insertion.

« Il y aura toujours des personnes au bord de la route ».

5. Négociations relatives à l'évolution de la classification et du déroulement de carrière : retour sur le dernier groupe de travail.

Un compte-rendu d'avancement des travaux a été envoyé quelques jours avant la CPPNI. Un nouveau groupe de travail a été programmé pour début septembre. Quoi qu'il en soit, la valorisation des diplômes a été prise en compte.

Cette valorisation intervient suite aux interventions de **FO** sur le sujet. Nous sommes restés dans l'esprit de ce qui se fait dans la Branche de l'Aide à Domicile sur ce sujet.

6. Titre 2 : retour des instances du SyNESI à la suite des contre-propositions des OS

Le Conseil d'Administration du SyNESI aurait pris en compte les propositions syndicales. Les employeurs nous annoncent vouloir aboutir à un accord avant la fin de l'année.

Pour **FO**, si cet accord reprend les propositions que nous avons faites, nous sommes d'accord et même prêts à ajouter une CPPNI supplémentaire.

7. Ouverture des négociations relatives au handicap

Les ACI comptent plus de 6 % de personnes en situation de handicap.

Les employeurs proposent de travailler sur différents axes de travail comme :

- le droit à la formation,
- la création d'un référent handicap dans les structures.

Pour rappel, le référent handicap joue un rôle essentiel pour favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Selon l'article L. 5213-6-1 du Code du travail, ses principales missions consistent à orienter, informer et accompagner les personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. L'employeur doit désigner un référent handicap dans toutes les entreprises employant au moins 250 salariés, mais il a la liberté de choisir la personne qui occupera ce rôle.

Pour **FO**, si le référent handicap est désigné dans les ACI de moins de 250 salariés, ce serait une avancée. De même, si celui-ci est choisi en concertation avec les salariés et pas uniquement par l'employeur de manière unilatérale.

Par ailleurs, l'employeur devra veiller à ce que le référent handicap puisse disposer des compétences nécessaires en passant par la formation financée par l'employeur.

8. Présentation du rapport d'activité 2023

La transmission du rapport a été faite aux négociateurs, mais il manque l'édito du Président de la CPPNI. Il sera donc validé à la prochaine rencontre.

9. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Prochaines CPPNI, le 2 octobre et le 26 novembre 2024.

La Délégation FO : Véronique MENGUY – David LEGRAND

Les ACI en chiffres	
Valeur du point au 1^{er} janvier 2024	6,90 euros
Salaire minimum conventionnel Assistant technique, assistant administratif et comptable - niveau A 265 x 6,90	1 828,50 € brut
Salaire minimum conventionnel Accompagnateur socioprofessionnel et encadrant technique pédagogique et social niveau A 285 x 6,90	1 966,50 € brut
Salaire minimum conventionnel Chargé de missions et de projets niveau A315 x 6,90	2 173,50 € brut
SMIC mensuel pour un temps plein au 1^{er} janvier 2024	1 766,92 € brut